ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

égalité professionnelle

Question écrite n° 64095

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur la Conférence nationale pour l'égalité des chances. Il lui demande des précisions sur les mesures envisagées pour aller dans le sens d'une meilleure égalité des chances.

Texte de la réponse

La Conférence nationale pour l'égalité des chances s'est tenue le 3 février 2005. Les débats qui ont marqué cette conférence ont montré combien les enjeux de l'égalité des chances sont essentiels pour affermir notre pacte républicain et combien, en particulier, l'égalité entre les femmes et les hommes est au coeur de la refondation de la politique publique d'intégration engagée depuis deux ans dans notre pays. La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes répond pour sa part à quatre enjeux : un enjeu démocratique, car le rôle et la place des femmes dans une démocratique témoignent de son degré d'avancement. Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est donc d'abord celui de la citoyenneté ; un enjeu économique, car l'égalité professionnelle est un facteur de croissance et de modernité. Les perspectives démographiques modifient l'approche de la mixité professionnelle et l'économie moderne a besoin des énergies de tous ; un enjeu social et sociétal, car, au-delà du renforcement de la cohésion sociale, le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes s'accompagne inévitablement d'une reconfiguration des rôles sociaux et familiaux ; un enjeu pour l'humanité, car partout dans le monde s'affirme la conscience des droits fondamentaux de la personne. Le combat pour leur respect se mène à l'échelle européenne et internationale et la France y prend toute sa part. La participation de la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle à cet événement a permis de souligner la part fondamentale que représente la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique d'égalité des chances entre les citoyens. Elle a également permis de marquer l'importance que le Gouvernement accorde au dialogue social dans cette politique d'intégration pour promouvoir l'égalité professionnelle et le rôle majeur des partenaires sociaux en ce domaine. La complémentarité de l'action de ces derniers avec l'action de l'État qui se manifeste par la convergence des engagements pris dans l'accord interprofessionnel relatif à l'égalité professionnelle qu'ils ont signé l'an dernier, avec le projet de loi sur l'égalité salariale présenté au Parlement conformément au souhait du Président de la République lors de la cérémonie des voeux aux forces vives, est de nature à faire évoluer notre société. Les femmes doivent être au rendez-vous de l'économie moderne. Leur offrir l'égalité de traitement dans les faits, c'est contribuer à garantir l'égalité des chances pour tous.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64095
Rubrique : Femmes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE64095

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion
Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4180
Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7295